Annexe B
profil de poste personnel de direction - collèges Rep+ 2027

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

PROFIL DE POSTE
PERSONNEL DE DIRECTION
ETABLISSEMENTS REP+

Intitulé de l'emploi : Principale

Chef d'établissement ou chef d'établissement adjoint : Chef d'établissement
Type et nom de l'établissement : VIEUX PORT
Catégorie financière : 2
Type de logement : F5

Implantation géographique :

Adresse : 2 rue des Martégales
Commune : Marseille
Code postal :13002

Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement :

Nombre d'élèves : 330

Environnement : Centre-ville

Spécificités internes : Dispositif ULIS - UPE2A - NSA/PSA – Micro-collège – GRETA- CHA-Théâtre-BIMER- Consortium ERASMUS +

Principaux indicateurs de l'établissement accessibles sur (préciser : site internet, etc…) : ARCHIPEL

Compétences attendues :

En matière de pilotage d'une démarche innovante notamment dans les champs des établissements REP+ (pédagogie, vie scolaire, GRH) : Persévérance scolaire / ouverture culturelle avec la CHA-T / pilotage en matière d'ouverture européenne / liaison collège-lycée à travers de nombreuses cordées /

Liées à la spécificité du poste : Capacité à déléguer / Compétences dans le domaine des applications EN et en secrétariat. Gestion sur 2 sites (Annexe LECA avec Gymnase et GRETA)

Autres compétences : Gestion PIAL et CO-PILOTAGE EP + gestion du HTS

Points particuliers concernant le poste (à préciser) :

Poste ouvert à un personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère en charge de l'éducation nationale – titulaire

Stabilité souhaitée de 4 à 6 ans

Expérience de l'éducation prioritaire souhaitée mais premier poste en EP possible

Disponibilité ++.

Autres : Partenariats Conservatoire P. Barbizet et Marseille capitale de la mer (BIMER) + MPT Joliette HTS

Cette fiche doit être envoyée directement par mel à la DIEPAT (diepat.pdir.ak@ac-aix-marseille.fr et diepat.pdir.lz@ac-aix-marseille.fr**), copie au DASEN / DAASEN, pour le vendredi 9 octobre 2026 au plus tard.**